ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Un instituteur congréganiste à l'école des frères de Marie de Lièvin, condamné à huit ans de réclusion par contumace, pour attentats à la pudeur sur de nombreux enfants.

Dans notre numéro d'hier nous avons annoncé qu'un nommé Bruckert avait été condamné à huit ans de réclusion par la Cour d'assises de Saint-Omer pour attentats à la pudeur.

Il est bon d'ajouter que cet individu exerçait à Lièvin la profession d'instituteur congréganiste à l'Ecole des frères de Marie et qu'il a souillé de honteuses atteintes confiés à ses soins.

Grâce à un pieux personnage qui a favorisé sa fuite, Bruckert a pu jusqu'ici se dérober aux recherches de la justice.

C'est par contumace qu'il a encouru la condamnation que nous mentionnons ci-dessous.

Les journaux cléricaux, la *Dépêche Nouvelle* et leur'autres so-ur sont bien gardés de faire connaître, dans le compte rendu des assises, la profession de cet immonde personnage.

Lièvin. — Mercredi dernier, un nommé Désiré Gillot, 41 ans, et son fils, âgé de 16 ans, ont été arrêtés sur le marché pour vol d'une paire de gaioches au préjudice de M. Emile Baville, marchand de chaussures à La Bassée.

Locon. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche dans cette commune. Trois républicains, MM. Bossart Carlie, Caron-Lebon et Louis Deprey, ont été élus.

Béthune. — La gendarmerie est à la recherche d'un nommé Gambier Célestin demeurant à Vendin-les Béthune, qui il y a un mois a volé dans une cabane de berger deux couvertures en coton et une paire de draps au préjudice de M. Quentin, cultivateur, demeurant au faubourg de Lille.

C'est une carte postale anonyme reçu avant-hier qui a mis la gendarmerie en éveil. Des perquisitions faites chez Gambier ont amené la découverte des objets volés.

— Jeudi après-midi, un nommé Charles Delvaux, âgé de 32 ans, marchand ambulant, originaire de Gilsdelet (Belgique), se trouvant sans ressources, est allé se constituer prisonnier au bureau du commissaire de police.

Il passera en police correctionnelle pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Merrent-Fontes. — Un porte-monnaie contenant 1 fr. 50 et une bourse en toile contenant 13 fr. ont été volés au préjudice d'une vieille femme de soixante-seize ans, Véronique Barrois.

Les soupçons se portent sur une mendiante qui avait passé deux nuits chez cette personne.

Fouquières-les-Lens. — Une montre en argent portant le N° 8790 et valant 34 fr. environ a été volée à madame Alexandre Leblanc, rue St-Léger.

De graves soupçons pèsent sur un sieur Arthur D..., âgé de 19 ans, qui s'était présenté chez elle la veille de la première comme pensionnaire et qu'elle avait dû laisser seule quelques instants. Du reste il devait revenir le soir même après avoir été dire bonjour à sa sœur au tameau de l'Epinette et n'a pas reparu.

Ce même individu se serait introduit sous le même prétexte chez M. Billot à Billy-Montigny et aurait fait emporter une chemise neuve.

LA BELGIQUE

MOUSCRON

—o—

Guerre scolaire et charlatanisme

Lors de la discussion de la loi scolaire de 1884, au reproche qu'on leur faisait d'élaborer une loi de parti, les cléricaux jetaient des cris de paon, protestaient de la pureté de leurs intentions, assuraient que cette loi n'avait qu'un but : le redressement de prétendus griefs à eux causés par la loi de 1879.

« Comment, Messieurs les libéraux, vous nous accusez de faire acte de haine ! Mais au contraire cette loi nouvelle sera une œuvre d'apaisement ; elle ramènera dans le pays la paix et la concorde ; elle rétablira l'union dans les familles ; elle détruira cette haine invétérée d'une moitié de la population pour l'autre. »

Où la loi a été volée, lit-on à sa promulgation, elle a soulevé une telle explosion de colère, que le roi a dû redemander leurs portefeuilles à MM. Woeste et Jacob, les deux ministres les plus influents, comme aussi les plus fanatiques du cabinet d'alors.

Loin de rétablir la paix, la loi de 1884 n'a fait qu'accentuer nos divisions. Dans les communes cléricales, la lutte a-t-elle fini, c'est vrai : mais comment ? Par l'expulsion de l'instituteur officiel et de sa famille ; par la mise sur le pavé avec un traitement d'attente dérisoire, de malheureux coupables seulement d'être restés fidèles à la loi et de n'avoir jamais trahi, — comme le leur consentait un clergé sans pudeur, — le serment que cette loi leur impose ; par la permission enfin d'ouvrager au budget communal donnée à toutes les vachers, petits-frères et repris de justice que le parti clérical a toujours su raccoler avec un tact merveilleux.

Mais dans les communes où l'administration, libérale, refusait de se soumettre aux ordres du patronage, la lutte a continué, plus ardente qu'auparavant.

Ainsi, voyez ce qui se passe à Mouscron, où le patronage vient de passer aux mains de frères maristes venus de Lille. La lutte a-t-elle jamais été plus âpre, plus violente ? Non contents de s'établir au centre de la ville, les cafrogués se sont emparés des communes de Mont-à-Leux et de la Marlière, où ils sont en train de critiquer les populations de l'avenir. Le clergé local leur prête en toutes circonstances l'appui de son influence, de sa parole, de ses dénigrements lancés du haut de la chaire de Vérité à l'adresse des instituteurs officiels.

Tous les cléricaux travaillent à l'envi au ravalement des élèves, usant, quand la persuasion ne réussit pas, de ces moyens de pression dont le parti catholique a le secret.

Ainsi, dernièrement, un veuve père de famille dont les enfants avaient toujours fréquenté les écoles communales vient à tomber gravement malade. Vite, un vicaire accourt et, profitant de ce que le malade n'a plus toute sa présence d'esprit, il lui démontre ses prétendues erreurs passées. Il faut croire que son sermon n'avait pas exercé tout l'influence qu'il en avait attendue, et que ce pécheur endurci allait retomber dans ses anciens errements ; car le malin vicaire, profitant de ce que le malade revenait à la santé et défaisant le spiritual pour le matériel, lui porta, — en catimini cela s'entend, — une poudre blanche qui devait lui procurer une guérison complète. Cette poudre venait-elle du St-Esprit, d'un docteur ou d'un charlatan, nous n'en savons rien.

Mais depuis ce jour, les enfants de cet ouvrier ont déserté l'Ecole communale au profit de l'établissement des chers frères. Puissent-ils ne s'en repentir jamais !

Eh bien, qu'en dites-vous, la lutte est elle près de finir ? Et avais-je tort de donner pour titre à ces réflexions : guerre scolaire et charlatanisme ?

M. ROBERTUS.

Expulsés. — Nos braves pandores ne peuvent pas tout. Il y avait aussi bel et bellement, ces expulsés qu'ils étaient cinq pour les conduire à la frontière à la frontière. Ça va bien !...

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 décembre 1888

—:—

Présidence de M. PARENTY

Le vol avec effraction

DU BOULEVARD DE PARIS A ROUBAIX

Alphonse Vandekerkove et Emile Rychebusch, ont soustrait frauduleusement des foulards, des bijoux et une somme d'argent d'environ 350 francs au préjudice de M. Dumortier, commerçant, boulevard de Paris, à Roubaix. Ils ont escaladé une palissade et pénétré dans la maison d'habitation, puis de là ont gagné le magasin, qu'ils ont bouleversé impitoyablement. Les pertes sont considérables.

La veille, on avait vu Vandekerkove rôder autour de la maison Dumortier, et cherchant à se rendre compte de son aspect.

Vandekerkove a une conduite mauvaise, il a été condamné dès l'âge de douze ans pour vol.

Vandekerkove et Ryckebusch sont condamnés chacun à 2 ans de prison.

***

Louis Delcroix, âgé de 20 ans, est revenu d'avoir à Seingbin-en-Weppe, le 8 ou le 9 décembre dernier, soustrait frauduleusement deux bonbonnes d'eau-de-vie, au préjudice de M. Delebarre, cabaretier à Seingbin. Delcroix est un très mauvais sujet, déjà condamné 8 fois.

Le tribunal le condamne à 3 ans de prison et la relégation à perpétuité.

***

Joseph Bostal, âgé de 28 ans, A Tourcoing, en septembre 1888, il a fait usage d'un faux nom, et s'est fait délivrer par les sieurs Lecomte Dupont et Cie, une certaine quantité de marchandise (10,000 kilogs de mais d'Odessa).

Il est condamné par défaut à 1 an de prison et 50 francs d'amende.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Deledicque Emile, à 1 an et 50 francs d'amende pour avoir, à Ennetières-en-Weppe, le 23 novembre, soustrait frauduleusement une certaine quantité de numéraires et des vivres au préjudice des époux Sauvage, aubergistes à Ennetières.

***

Denys François, à 2 mois de prison pour avoir, en septembre dernier à Roubaix, volontairement porté des coups et fait des blessures à la nommé Marie Libbrecht.

***

Achille Delberghe à 2 mois et 50 francs d'amende par défaut, pour bris de clôture et violation de domicile de la femme Van denabelle à Neuville-en-Ferrain.

***

Guillaume Vanelle à 4 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion et Vandenborren Virginie à 6 mois, également pour expulsion.

Me COURANT.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 20 décembre 1888.

LES VOLEURS D'ALCOOL DE LILLE

L'affaire des vols d'alcool pendante devant la Cour d'appel de Douai présente un certain intérêt d'actualité après les vols récemment découverts à Lille.

Au premier rang des malfaiteurs figure le nommé Henri Loosveldt, garçon de magasin chez MM. Devaillly frères, grands négrs d'Arcole. Ceux-ci se voient aujourd'hui, par suite de l'infidélité reconnue de leur employé, dans l'impossibilité de continuer à soutenir un procès dans lequel ils se sont engagés depuis plus d'un an et demi.

En mars 1887, ils expédiaient des trois-six à MM. Nicolas et Cie, négociants en vins à Rivesaltes. Ces marchandises furent, à leur arrivée à destination, l'objet d'un procès-verbal dressé par la régie. Elles ne contenaient plus, en effet, que 92 degrés au lieu de 95 que celle-ci avait constatés au départ. Elles furent confisquées.

MM. Nicolas et Cie refusant de s'exécuter le paiement, MM. Devaillly frères les citèrent devant le tribunal de commerce de Lille. Les défendeurs appelèrent en garantie leur employé, celui-ci avait commandé le chef de gare de Rivesaltes et agissait sur ordre de Devaillly. Nos magistrats d'appel, ont, dans ces conditions, surpris à statuer jusqu'à ce que le procès correctionnel ait reçu sa solution définitive.

La cour de Montpellier confirma le jugement du tribunal de Perpignan ; mais son arrêt fut casé par la cour de cassation. La cour de Nîmes a jugeâle fut renvoyée l'affaire, acquitta le chef de gare précédemment condamné et renvoya dans Mdl. Devaillly frères d'abord acquittés.

L'instance commerciale revient aujourd'hui devant la Cour de Douai où une série de faits sont certainement pas plus heureux. Ils se comprennent et bien qu'ils se bornent à prendre des conclusions à la barre, sans les déposer. Victimes des actes de leur employé, ils ne leur reste qu'à se résigner à en supporter les conséquences

Comment pourraient-ils, en effet, avoir deviné la prédilection de chemin-de-fer, les fûts sont partis de Lille, avec de l'alcool à 95° Nessait-on pas maintenant, par l'arrestation même des voleurs, que c'est, après les constatations de la régie, enlevaient des fûts un certain nombre de litres qu'ils remplaçaient par de l'eau ?

FAITS DIVERS

Horrible tragédie à Florence

Une tragédie horrible a eu lieu hier, au cimetière San-Miniato.

Un fiacre qui avait amené un jeunes couple, s'introduisit dans la chapelle funéraire de la famille de Costa. Quelques minutes après, on entendit deux détonations. Les gardiens accoururent, et trouvèrent deux cadavres.

La jeune femme, qui a été reconnue pour la comtesse Isabelle Costa, avait été frappée de douze coups de poignard. L'assassin s'était tué ensuite en se tirant à la tête, deux coups de revolver. Ce nouvel Antony est un capitaine du 93 régiment de ligne, Spadaripi. Il avait d'abord tué la comtesse, puis, se ravisant, il l'a frappée d'abord.

Ordre du spectacle : 1° Une Cause ; 2° Le Calid. Prix des places ordinaires.

THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE. — Dimanche 23 décembre, bur. 1 h. 1/2, rideau 8 h. Le plus grand succès de l'Ambigu, *Roger-la-Honte*, drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. G. Mary et G. Grisac.

Au moment où le duc se rendait près du roi, on fermait les portes et des gentilshommes gascons, apostés là à l'avance, le percèrent de coups de poignards.

JEAN-BERNARD.

Spectacles et Concerts

Hippodrome. — On donnait jeudi, à l'Hippodrome Mirous et le Postillon de Longjumeau. Le représentation a été bonne en général. Le duo de Mazeppa, l'air de Miraille, « Mon cœur ne peut changer » celui de Vincent « Anges du Paradis » et celui d'Ourrias « Si les flots d'Arcos, sont remis » sont des pages ravissantes de tendresse et de passion.

Mireille a été bien rendue par Mme Boyer, MM. Dio et Cos.

Mais pourquoi la troupe de Gand a-t-elle fait des coupures qui ont rendu la pièce absolument incompréhensible.

C'est un gaspillage impossible à décrire.

Annoncer deux pièces et n'en jouer qu'une et demie est par trop sans gêne, et le public ne s'y laissera plus prendre une seconde fois.

Le postillon du Longjumeau a mis l'auditoire en gaîté ; la jolie musique d'Adam a fait grand plaisir et l'on a fort apprécié le talent de Mlle Jouin, l'air du ténor « Acute au pied d'un nerve » dû à un baisé le second couplet, la parodie des scènes d'opéra et le trio bouffe « Pendant d'un acidre très originale.

Le Postillon a été bien rendu par M. Tréminet, qui, s'est aisément tiré de ce rôle, grâce à son grande expérience du chant et des planches. Mme Dangiade est charmante dans Madeleine et M. Maxime dans Béju a fait rire par sa verve inépuisable et ses mots dont la plupart étaient assez heureux.

Terminons en demandant à la troupe de Gand de venir nous donner quelque représentation « d'Hamlet ». C'est le vou que nous ne publiée de l'Hippodrome, espérons qu'il en verra la réunission.

Programmes des Théâtres-Concerts

GRAND-THÉATRE DE ROUBAIX (Direction de M. Alex.) — Bureaux à 2 heures. Rideau à 8 h. 1/2. — Dimanche 23 décembre. — Troisième matinée classique, sous les auspices de la Municipalité, offerte aux écoles de la Ville et à MM. les Abonnés.

Conférence, par M. Gaubler, directeur de l'école de la rue des Arts.

Dimanche, soirée fêtes de Régnard 1760. — *L'avocat Pathelin*, comédie farce en 3 actes, par Brueys, représentée pour la fre fois au Théâtre-Français, le 4 juin 1706 — La scène se passe dans un village.

Ordre du spectacle : 1° La Conférence ; 2° Dame de Malacca Pathelin.

Prix des places : Fauteuils, 2 fr. ; Pourtour, 1 fr. ; Premières galeries, 50 c. ; Deuxièmes galeries, 25 centimes.

Dimanche 23 décembre, Bureaux à 5 h. 1/2, rideau à 8 heures. — Dévotion : M. Alix. Première représentation de : *Le Calid*, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de M. Savage, musique de M. Ambroise Thomas.

Par permission spéciale et exclusive des auteurs, Scribe et représentation de *Une cause célèbre*, drame en 6 parties par MM. d'Ennery et Germain.

Distribution des tableaux : 1er tableau, le Mentor. — 2e tableau, la Jeune de Penfant, le Canon de Montenoy. — 3e tableau, le Chaîne des Forêts. — 4e tableau, le comte de Montlaur. — 5e tableau, les Hôtes de Bonnelle et le Calid.

Ordre du spectacle : 1° Une Cause ; 2° Le Calid. Prix des places ordinaires.

THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE. — Dimanche 23 décembre, bur. 1 h. 1/2, rid. à 7 h. — Le plus grand succès de l'Ambigu, *Roger-la-Honte*, drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. G. Mary et G. Grisac.

UN CONSEIL PAR JOUR

Les dîners fleuris

Connaissez-vous les dîners fleuris ? c'est une innovation toute gracieuse qui arrive de Belgique.

Au lieu d'avoir à signaler à chaque cavalier le nom de sa dame, que parfois il ne connaît même pas ; au lieu d'obliger chaque couple à chercher péniblement ses deux places, on donne à chaque invité, au moment de son entrée, une fleur qu'il arbore à sa boutonnière. Cette fleur il la retrouve au corsage de la dame qu'il doit mener à table, et plus n'est besoin qu'on lui indique sa voisine. La place de l'un et l'autre est désignée par un bouquet des mêmes fleurs placées entre les couverts.

Bonhomme FRANKLIN.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 21 décembre

Georges Castelain, rue de Condé, maisons Lorridan. — Henri Dumez, rue des Champs-Neufs, 18. — Laure Lapie, boulevard de Strasbourg, 2. — Arthur Evrard, boulevard Sébastopol, coin Beaucourt Beaucourt, 2. — Aimé Vandepaile, rue Jacquard, 159. — Emilienne Veran, rue Barbieux, 7

Décès

Stéphanie Lepers, 63 ans, propriétaire, boulevard de la République, 16. — Zélia Lienart, 5 mois, rue de Betylène, 21. — Clémence Delobel, 60 ans, même rue, rue Montaigne, 1. — Arthur Dapaepe, 8 mois, rue de Flandre, 68. — Louis Scholaert, 80 ans, sans profession, rue Saint-Eusène, 6. — Fernande Questroy, 8 mois, rue de la Vigne, maisons Flipo. — Berthe Lefebvre, 7 mois, rue de Lannoy, coin Bouvier, 13. — Jules Vancoenenghem, 4 ans, Hôtel-Dieu. — J. Bte Moreau, 56 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Marcelline Segard, 47 ans, rue Ma Campagne, 98.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 19 décembre

Suzanne Ingelaere, rue de la Croix. — Suzanne Clerson, rue de Lannoy. — Flora Verple, à la Marlière. — Lucie Bouvier, rue de Flandre. — Louis Bouvier, rue de la Croix. — Alfred Courbet. — Adèle Designe, rue de la Croix.

Décès du 20 Décembre

Hector Perez, 8 mois 1/2, rue du Moulin. — Gérard Irons, 3 ans, rue de Mouvin. — Edgard Duquesne, 4 mois, rue des Francs. — Hortense Merle, 43 ans, rue Neuve-de-Roubaix. — Louis Colonne, 2 ans, rue Dubuchy.

ETAT-CIVIL DE MOUVEAUX

Du 14 au 21 décembre

Naissances : Virginie Capparetta, La Chapelle. — J. Bte Dépasnon, à la Place.

Décès : Clémence Dierkens, 5 ans 1 mois, la Croix-Bouillotte. — Constant Rosse, 57 ans 10 mois, rue de Malines. Wacikens, la Motte.

Mariage. — Néant.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRÉ LAURIE

—:—

Les Exilés de la Terre

Un fort volume grand in-8° illustré de 70 dessins de Georges ROUX.

Broché, 40 fr. — Cartonné, 12 fr. — Relié, 15 fr.

Le conteur aimé et déjà célèbre, auquel les lecteurs de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation* doivent tant d'intéressants récits, nous parle de son activité littéraire et de sa vie de la « Vie de Collège dans tous les Pays », le réel, si animé, n'a jamais mêlé d'aventures plus extraordinaires à des données scientifiques mieux établies. Les événements qui se déroulent dans des régions sauvages, dans le Soudan, forment le drame terrestre de ce livre aussi plein de couleur que d'imprévu ; il est divisé en deux parties : *Le « Nain de Rhadamès et les « Naufragés de l'Espace*. L'intérêt se hausse pas un instant, et l'on lit bien que le. Les péripéties africaines et les péripéties cette-interstellaires, dues à l'auteur, sont d'une intérêt dramatique bien difficile, sans exagération, à dépasser. Ajoutez à cela les nombreuses illustrations, tantôt fantastiques, tantôt très réelles et toujours jolies, de Georges Roux.

TH. BENTZON

CONTES DE TOUS LES PAYS

Un vol in-8° illustré par J. GROMORY.

Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 11 fr.

Le remarquable ouvrage qui a publié, sous ce nom, des œuvres appréciées du grand public lettré, étend, en ce ci-dessus, un nouvel nombre de contes exotiques ou merveilleux qui feront le bonheur des lecteurs de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*. Ce sont de petits chefs-d'œuvre de sentiment et d'émotion, rapidement et gracieusement conçus, qui ne peuvent que laisser dans les jeunes esprits une impression salutaire. Nous n'en signalons que quelques lettres, il faut lire tout dans le livre et pénétrer dans le cadre de ces contes écrits pour la jeunesse, par des gens ayant quelques lettres et le sentiment.

Bourses Commerciales et Agricoles

(Jeu, fèches commerciales)

Marchés de Lille

Du 21 décembre

	C. du jour	c. précéd.
Huile de Colza (T.)		
Lin étranger (kil.)	54 50	52 —
Huile épurée pour quinquet	79 fr.	ches.
Sucres. — Cote officielle.		
3 6 Disponible	34 —	34 125
50 à — — Cote officielle.	88 degrés.	35 50 à
35. 75. — Acquittée.	88 35 à 89	
Alcools. — Cote officielle.	86 betterave disp.	
38 90.		

Marchés de Paris

Du 21 décembre

HUILE DE COLZA		4 premiers	40 50
Courant	74 50	4 de mars	41 —
Janvier	74 50	Raffinée	107 —
4 premiers	78 25	FARINES (12 m.)	
4 de mars	69 50	Courant	59 90
HUILE VERGE		Janvier	60 90
Courant	50 25	4 premiers	61 10
Janvier	50 25	4 de mars	61 60
4 premiers	54 50	Marque Corbeil	65 —
4 de mars	54 50	SUCRE	
SPIRITUEUX		Courant	36 85
Courant	41 50	Janvier	36 45
Janvier	41 50	4 premiers	36 65
4 premiers	41 75	4 de mars	37 25
4 de mars	43 —	SUCRES	
SUCRES BRUTS		Courant	34 25
88 deg. disp.	36 50	Janvier	34 25
SUCRES BLANCS		4 premiers	35 —
Courant	36 62	4 de mars	35 50
Janvier	36 87	Tendance : humide.	

COURS DE CLOTURE

SPIRITUEUX		SUCRES BLANCS n° 3	
Courant	41 50	Courant	36 50
Janvier	41 50	Janvier	36 50
4 premiers	41 75	4 premiers	36 50
4 de mars	43 —	4 de mars	40 80
SUCRES BRUTS		Raffinée	107
88 deg. disp.	36 50		

Marchés de Rouen

Cotons. — Ventes	1	Liverpool	8 Décembre
Courant	00 —	Janv.	00 —
Octobre	— —	Janv.	— —
Novembre	— —	Janv.	— —
Décembre	— —	Janv.	— —
Janvier	97 3/4	Janv.	97 3/4
Février	97 3/4	Janv.	97 3/4
Cafés. — (à terme). — Soutenus			
Ventes : 4,750 sacs.			
Octobre	97 25	Mars	— —
Novembre	— —	Avril	97 50
Décembre	— —	Mai	— —
Janvier	96 25	Juillet	97 75
Février	97 25	Août	— —

Marché de Liverpool

Cotons. — Marché calme et assez soutenu, 8 Décembre

	Liverpool, 21 Décembre		
probables, 8.000 balles. — Importations			
14.000 balles.			
Cotons			
Consommer d'Amérique. — 21 décembre.			
Cafés. — Marché ferme. — Santos.			
Cote officielle de 2 heures 1/2 :			
Déc., 95 3/4 ; janv. 95 1/4 ; fév., 96 1/2 ;			
mars, 97 1/2 ; avril, 97 1/2 ; mai, juin, 98 ;			
juillet, 98 ; 1/2 ; août, 98 1/2 ; sept.-oct., 98 1/2.			
Ventes : 3,750 sacs.			
Cours fermes. — 60 1/2, pour tous les termes			
Cotons. — Marché calme. — Peu d'affaires.			
Prix sans changement appréciable.			
	C.	V.	
Alost, disponible	38 1/2	38 1/2	
Alost, récolte 1889	33 1/2	33 1/2	
Esperanza, ville	37 1/2	40 1/2	
Pernambuc, usage	40 1/2	41 1/2	
Pétrole. — Marché calme. — Tendance lourde. — Prix en baisse.			
	Pays		
Disponibilités	19 7/8	19 7/8	
Courant	— —	19 3/4	19 3/4
Janvier	— —	19 3/4	19 3/4
3 premiers mois	— —	19 1/2	19 1/2
Sucres — Marché ferme.			
Sucres : exportation	38 3/4		
» transf. disp. et cond.	N 38 3/4		
» consommation	N 39 3/4		
» janvier 1889	N 39 3/4		
» 3 prem. mois	N 39 3/4		
Cotons. — Amérique, déc. 32 1/2 ; janv. 32 1/2 ; fév. 32 1/2 ; mars, 32 1/2 ; avril, 32 1/2 ; mai, 32 1/2.			
Cours, déc. 32 1/2 ; janv. 32 1/2 ; fév. 32 1/2 ; mars, 32 1/2.			
Dublerah, déc., 32 1/2 ; janv. fév.-m., 32 1/2			
Marché calme.			

BOURSE DE LILLE

du 21 décembre 1888

Les dernières cotes de la Bourse de Lille sont publiées tous les lundis.

EXPRUNTS (Villes et Départements)

On cote : Département du Nord, 104.

ACTIONS

On cote : Bully-Grenay, le sixième, p. (83000 parts), 1270. — Vicoigne et Nœux, n (4000 act.), 10500.

COUPONS DÉTACHÉS

1er décembre. — Act. Aniche, le douzième, 33. — Act. Lille, 115.

BOURSE DE BRUXELLES

du 21 décembre

Emp. 3 1/2 B. L.	101 30	Bruxel. tél.	22 / —
Emp. 3 1/2	101 70	Non libérés	1885
Emp. 3	101 70	Obligatoire	1885
2 1/2	61 50	Non libérés	1885
Amortis 4 1/2	105 50	Tonkin	1884 27 50
4	105 40	—	1886 27 75
3	90 90	Gand	1883 100 —
Cr. com. 4 1/2	499 50	—	1886 — —
4	105 —	—	1888 25 50
3	90 —	Liége	1883 25 50
Spc 1868	101 25	—	1887 115 —
Spc 1886	104 50	—	1888 — —
Anvers 1887	94 —	—	1888 100 50
Non libérés	1887	—	1889 — —

Bulletin Financier

Paris, 21 décembre 1888

L'ensemble du marché est excellent.

L'influence des achats au comptant se fait sentir et les vendeurs à primes et à découvert se pressent de se rachéter.

Nos fonds nationaux sont très bien tenus et c'est encore une nouvelle hausse que nous avons à enregistrer.

Le 3 0/0 gagne 10 c., pour le même 4 c. 0/0.

L'Amortissable s'est avancé à 82 20.

Le 4 1/2 s'occupe le cours de 104 francs.

Le Crédit Foncier clôture à 1357 50.

La Banque de Paris a monté de 5 fr. vers 881 25.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 617.50 au lieu de 610 fr. cours d'hier.

Le Crédit mobilier a 415 25.

L'Italien toujours lourd perd encore 2 c. à 96 45.

Les autres valeurs étrangères sont toutes mieux tenues surtout le Russe 4 0/0 qui gagne 1 0/0 à 87 75.

Le Suez est avancé de 2 fr. 50 à 2.500. Les actions continuent à être très favorisées.

Le Panama a été porté de 112 75 à 120 fr.

Les obligations à lots ont été demandées à 87 fr. libérées et les non libérées.

Au comptant les obligations des Chemins de fer économiques sont recherchées à 507 fr.

Imp. du Journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Le Gérant : E. DUGARDIN

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 84

L'Enfant du Pavé

DEUXIÈME PARTIE

Elle trouvait des mots d'une tendresse ineffable, souriait comme si des visions charmantes l'eussent visitée ; et les femmes du pays, étonnées et surprises, se demandaient qui pouvait bien lui souffler les étranges paroles qu'elle proférait.

C'était un spectacle navrant.

Christiane avait voulu quelquefois lui faire des remontrances, et éloigner d'elle ces émotions qui l'épuisaient. Mais elle la repoussait doucement.

— Non, laissez moi, disait-elle en remuant tristement la tête ; j'ai si peu de temps à vivre désormais, que je veux le consacrer tout entier à la chère petite.

— Vous vous exagérez la gravité de votre état, essayait de dire Christiane.

— Hélas ! je ne puis me tromper, moi ! Tenez, ce matin, savez-vous ce que j'ai fait ?

— Quoi donc ?

— Il y a là, sur la cheminée, une petite glace où j'aimais à me regarder autrefois, quand j'étais jolie ! Pauvre Nicette ! J'ai pris cette glace, et quand je m'y suis regardée, je suis restée stupéfaite.

— Nicette !

— Je ne me reconnaissais plus. Comment peut-on changer à ce point et en si peu de temps !

— A votre âge, vous ne serez pas longtemps à reprendre vos belles couleurs. Vous verrez, et lorsque Caminade revendra...

Nicette fit un mouvement et sa pâleur augmenta.

— Caminade ! répéta-t-elle avec un frisson...

Et elle se laissa glisser dans son lit, sans ajouter un mot, en fermant les yeux.

Christiane se pencha, inquiète, et vit deux grosses larmes qui roulaient lentement le long de ses joues amaigries.

Ainsi que nous l'avons dit, deux jours s'écoulèrent, pendant lesquels elle devint de plus en plus faible, si bien qu'au bout de ce temps elle ne peut plus quitter le lit....

Cela dura ainsi jusqu'aux premières heures de la seconde nuit.

Jusqu'alors, elle était restée assoupie et inerte.

Gaston avait prévenu Christiane que le moment fatal était venu, et que probablement la pauvre enfant ne verrait pas le jour suivant.

Christiane s'était installée à son chevet et, les mains jointes, elle attendait.

Il y a toujours, aux approches de la mort, une sorte d'accalmie qui trompe quelquefois les praticiens les plus exercés, et l'on avait pu, en effet, remarquer depuis le matin un mieux sensible dans l'état de Nicette.

Elle était moins oppressée ; son regard était plus doux ; elle semblait respirer plus librement, et son visage avait presque repris son air habituel.

Elle avait même dormi, sans éprouver les sursauts des jours précédents, et Christiane s'étonnait de ce répit, après les paroles graves que Gaston lui avait dites.

Il était onze heures ; Nicette continuait de sommeiller.

Les deux médecins se tenaient dans une chambre voisine, prêts à accourir au premier appel.

Au dehors régnait un silence profond, qui n'était interrompu, de loin en loin, que par le sourd murmure de la lame qui venait mourir sur le sable de la plage.

— Voulez vous qu'on le prévienne ?... Ne faut-il pas qu'il sache...

Nicette se mordit les lèvres jusqu'au sang.

— Mon Dieu ! tenez, dit elle, c'est peut-être mal ce que je fais.... mais j'ai beaucoup réfléchi depuis quelques jours, et malgré l'horrible chagrin que j'en éprouve je ne changerai rien à la résolution que j'ai prise.

— Quelle résolution ?

— Je ne veux pas que l'on dise à Caminade qu'il a un enfant.

— Pourquoi ?

Nicette joignit les mains.

— Ah ! Dieu sait, dit-elle, que je ne doute pas de son cœur, c'est le meilleur et le plus honnête homme que l'on puisse aimer. Mais il est si jeune ! sa vie est si occupée ! Il y a autour de lui tant de séductions de toutes sortes ? Qu'est-ce qu'il ferait d'un enfant, je vous le demande ? Et puis, dans le milieu où il est appelé à vivre, que deviendrait la chère petite créature ? Moi, si j'avais vécu, mon rêve eût été d'en faire une honnête femme ! Tandis qu'élevée auprès de Caminade !... Non, je vous l'ai dit, mieux vaut qu'il ignore tout !... au moins pendant les premières années ; et un jour, quand l'enfant aura grandi, s'il est vraiment resté l'homme que j'ai connu et aimé, il n'y aura plus le danger pour personne, et on lui dira tout !

— Et vous lui parlerez de sa mère !

— N'en doutez pas.

— Et de lui, aussi ?

— Et aussi de lui...

— Car enfin, il m'a bien aimée, voyez-vous, et s'il savait...

— Réfléchissez bien !

— C'est fait. Cher et bon Caminade ! je suis peut être cruelle en agissant ainsi ; mais il me semble que c'est Dieu lui-même qui m'inspire ! et un jour il me remerciera.

Elle fit un mouvement, Christiane la soutint dans ses bras et remarqua qu'une singulière et nouvelle expression se traduisait dans son regard.

— Que voulez-vous ? dit-elle avec un frisson.

— Je veux me lever, répondit Nicette.

— C'est peut être imprudent.

— Je vous en prie.

— L'air de la nuit est bien vif.

— Il me rafraîchira... j'étouffe... et puis si j'ai froid, je me couvrirai bien... la nuit est calme et douce... la lune est éclatante. Je veux jouir une dernière fois de ce spectacle que j'aime tant !

Tout en parlant, elle tentait de sortir de son lit, Christiane ne savait que faire.

— Je vais appeler Gaston, dit elle pour gagner du temps.

— Non ! c'est inutile... Ne me contrariez pas... je vous en prie.

Et, sans attendre de réponse, elle se glissa à terre, et gagna la fenêtre qu'elle ouvrit.

Quelque chose de surnaturelle se passait en elle : elle avait retrouvé tout à coup une force inattendue : son œil, subitement éclairé, jetait comme une lueur sur ses joues creuses ; sa poitrine commençait à s'embarrasser.

Christiane n'eut que le temps de la couvrir d'une main épaisse et chaude, et d'envelopper ses jambes dans une couverture.

Nicette se laissa faire.

Elle s'était assise auprès de la fenêtre, et le menton appuyé sur sa main, elle regardait au dehors.

Il faisait une de ces belles nuits de lune qui sont un véritable enchantement des yeux... pas un souffle ne passait dans l'air ; la lame elle-même, bien que la marée montât, n'avait que des mouvements insensibles et tendres ; aucun bruit humain ne se percevait plus.

Nicette resta là une heure sans parler, perdue dans quelque rêve infini que Christiane n'osait troubler.

Mais enfin le froid la saisit, et elle se prit à frissonner.

— Vous voyez ! dit Christiane, vous avez eu tort, vous n'êtes pas raisonnable.

— Ne me grondez pas, répondit Nicette.

— Comment voulez vous vous guérir si vous commettez des imprudences ? Cependant vous savez bien qu'il vous faut vivre. Car il y a là un petit être qui a besoin de vous.

— Ma fille !

— Oui, votre fille.

— Ah ! je veux la voir.

— Elle dort.

— Ah ! n'importe ! hâtez-vous, si vous savez... Mon Dieu ! que se passe-t-il donc !...

— Qu'avez-vous, Nicette ?

Christiane, en un cri suprême, appela Gaston qui accourut.

Mais dès qu'il eut jeté un regard sur Nicette, il mit un doigt sur ses lèvres.

— Mon Dieu ! balbutia Christiane.

— Silence, lui fit le jeune médecin.

Il s'approcha de la fenêtre.

(A suivre.) JULES LERMINA